



**LENS GROUP**  
FORMATIONS

# Programme de formation

## Habilitation Electrique B0 (Initiale)

**Réf. : 03HFE01**

**Durée : 1 journée (7 h)**

**Public :** Toute personne devant réaliser des travaux d'ordre non électrique dans un local réservé aux électriciens.

**Capacité :** 12 personnes maximum

**Prérequis :** Aucun      **Aptitude médicale :** Aptitude au poste délivrée par le médecin du travail.

### Objectifs :

- ✓ Identifier les dangers liés à l'électricité.
- ✓ Analyser le risque électrique dans son environnement de travail.
- ✓ Respecter les limites de l'habilitation B0.
- ✓ Appliquer les prescriptions de sécurité lors de travaux d'ordre non électrique.
- ✓ Mettre en œuvre la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Journée 1

**Matin :**

Accueil des participants et présentation du programme.

Présentation des stagiaires et échanges sur leurs pratiques

Statistiques et réglementation :

- Accidents du travail d'origine électrique ;
- Cadre réglementaire (articles R.4544-1 à R.4544-11 du Code du travail) ;
- Responsabilités de l'employeur et du salarié.

Prévention des risques :

- Définitions : danger, risque, protection ;
- Les acteurs de la prévention ;
- Les effets du courant sur l'organisme et facteurs aggravants.
- Notions de base en électricité : tension, courant, résistance, isolement.

Pause 10 h 00

Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie électrique :

- Premiers secours ;
- Organisation de l'alerte ;
- Prévention incendie.

Moyens de prévention : EPI, signalisation, organisation du chantier.

Pause méridienne



**LENS GROUP**  
FORMATIONS

## Après-midi :

Habilitation électrique selon la NF C 18-510 :

- Principe de l'habilitation, délivrance par l'employeur ;
- Titre et symbole : signification de B0, limites et responsabilités.

Mise en sécurité de la zone de travail :

- Repérage, balisage, consignation partielle ou verrouillage ;
- Surveillance du chantier et documents applicables.

Exercices pratiques : analyse de risque et mise en œuvre de mesures de prévention.

Évaluation des acquis et clôture de la formation.